



Le 18 octobre, Défense des salaires, des retraites et du droit de grève

La fédération des officiers de la marine marchande CGT s'inscrit dans le cadre de la journée de mobilisation interprofessionnelle d'action pour la revalorisation des salaires, la défense des retraites et du droit de grève.

La FOMM CGT appelle les officiers à rejoindre les rassemblements dans les ports de nos façades. Notre feuille de route revendicative sur la défense de nos emplois est entre les mains des autorités de tutelle. Le droit de grève ne peut être remis en cause du seul fait de l'absence de négociation sous l'égide d'un grand opérateur pétrolier. Total Energie se distingue par son absence d'investissement industriel à la hauteur des besoins et un dumping social dans nos propres ports et sur nos côtes avec l'usage de pavillons et main d'œuvre étrangers. La souveraineté nationale et la sécurité de nos approvisionnements imposent l'embauche de personnels qualifiés sous contrat de droit français. Nos Ferries sont eux aussi sous la menace de compagnies lowcost sous pavillon de complaisance européen avec de la main d'œuvre extra communautaire. P&O, Irish Ferries et Corsica Ferries concurrencent nos compagnies sur nos désertes de services publics, dans nos ports.

Les augmentations de la durée de cotisation et les exonérations de cotisations patronales ne sont ni légitimes, ni à l'ordre du jour. Par contre les Energies marines renouvelables et tous les services maritimes convoquent des créations massives d'emploi sous notre régime spécifique historique.

La FOMM-CGT invite à rejoindre les travailleurs portuaires et les marins dans les cortèges qui ne manqueront pas de se former en nombre dans les ports le 18 octobre prochain.

A Montreuil,
Le 13 octobre 2022